

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Cour des comptes : Alain-Christian Iyangui dans son fauteuil de Premier président

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

PROMU Premier président de la Cour des comptes à l'issue de la session extraordinaire du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) tenue le 27 octobre dernier, Alain-Christian Iyangui a été officiellement installé dans ses nouvelles charges, hier, à la salle d'apparat du palais de justice de Libreville. C'était au cours de l'audience solennelle de cette juridiction.

Une manifestation rehaussée par

la présence du président du CSM, le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, et s'inscrivant en droite ligne des dispositions de l'article 12 de la Loi organique 3/ 2022 du 27 avril 2022, fixant l'organisation, la composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre financier. Au terme des réquisitions du procureur général près la Cour des comptes, le doyen de cette juridiction, président de céans, a renvoyé Alain-Christian Iyangui dans l'exercice de ses fonctions en disant "que du tout,



Alain-Christian Iyangui © dans ses attributs de Premier président de la Cour des comptes.

il sera dressé un procès-verbal conformément à la loi".

Né le 15 janvier 1961 à Libreville, titulaire d'une licence en droit ancien régime (équivalent à la maîtrise) obtenue en 1987 à l'Université Omar Bongo (UOB) et nanti d'un diplôme de l'École nationale

d'administration (ENA) décroché en 1989, c'est au cours de la même année qu'il intègre la Chambre des comptes de la Cour suprême qui deviendra par la suite, la Cour des comptes. D'abord comme auditeur de 1989 à 1995, puis conseiller référendaire pendant

un an. Avant d'être promu avocat général de 1997 à 1998, ensuite procureur général adjoint de 1999 à 2000 et secrétaire général de 2000 à 2001.

C'est dire qu'il aura fait la majorité de ses classes au sein de la haute juridiction financière, quand bien même que celles-ci aient été entrecoupées par des passages à la tête de l'École nationale de la magistrature (2001-2008) et à la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite en qualité de vice-président de 2008 à 2013.

Inscrivant son action réformatrice dans la lignée de celle de ses prédécesseurs, il s'est engagé à "restaurer la crédibilité et l'efficacité du gendarme de l'État en matière de contrôle des finances publiques en toute indépendance et impartialité". Tout en exprimant sa gratitude au chef de l'État.

Assemblée nationale/Règlement intérieur : examen au fond du texte en attendant la plénière

J.K.M
Libreville/Gabon

COMME prévu, le président de l'Assemblée nationale de la Transition, Jean-François Ndongou, a été auditionné, lundi dernier, par les membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme au palais Léon-Mba.

Au centre de cette audition : l'examen du Règlement intérieur de cette Chambre du Parlement. Un texte d'une importance toute particulière. D'autant plus qu'il est censé définir les modalités d'organisation du travail à l'Assemblée nationale, de préciser les procédures de délibération et de déterminer les règles disciplinaires s'appliquant à ses membres. En tout état de cause, ce texte devra subir un examen au fond en attendant son adoption en séance plénière. Ce faisant, les députés entendent débattre de manière pertinente des différents amende-

ments. Ce, en tenant compte des enjeux de l'heure et de la nécessité d'assumer pleinement leurs missions sous-tendues par l'ambition de doter notre pays d'institutions fortes, crédibles et consensuelles. C'est dire qu'ils devraient, patiemment et sagement, le décortiquer afin d'aboutir à une mouture finale qui devrait emporter l'adhésion de l'ensemble, à défaut, de la plus large majorité des membres de l'Assemblée nationale.

Lesquels, contrairement aux sénateurs, n'avaient pas adopté leur Règlement intérieur au terme de l'ouverture de la seconde session ordinaire du Parlement, le 30 octobre dernier. Un Règlement qui, à titre de rappel, une fois adopté, devrait être soumis à l'examen de la Cour Constitutionnelle de la Transition.

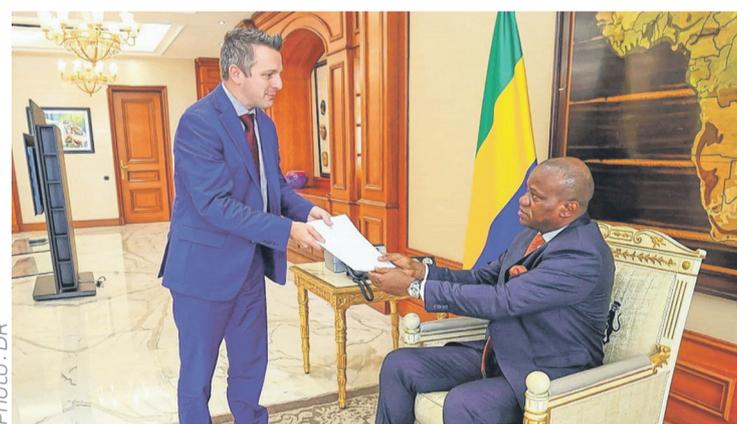
Quoi qu'il en soit, Jean-François Ndongou a invité les députés à faire preuve de discipline et d'exemplarité afin de contribuer à la restauration de la dignité de la Nation.

L'APF entend accompagner le processus de Transition

O.N.
Libreville/Gabon

EN mission dans notre pays, une délégation de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), conduite par son président Francis Drouin, a été reçue en audience hier, par le président de la Transition, le général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema. La rencontre a eu lieu au palais de la présidence de la République. Cette délégation a été introduite au palais du bord de mer par le président de l'Assemblée nationale de la Transition, Jean-François Ndongou.

Les échanges ont essentiellement porté sur le processus de Transition lancé au Gabon depuis l'arrivée au pouvoir du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI). Occasion pour Francis Drouin de dire au chef de l'Etat la volonté de l'APF d'appuyer et d'accompagner le Gabon dans ce processus. Un soutien qui devrait s'exprimer au niveau du Parlement, surtout



Le président de l'APF, Francis Drouin, recevant du chef de l'Etat, le général Oligui Nguema, le chronogramme du CTRI pour les mois à venir.

dans la rédaction de la Constitution et autres domaines en rapport avec le travail législatif. "Je suis venu ici en solidarité et démontrer notre désir d'accompagner le Gabon. Le Gabon a toujours été un ami de la Francophonie, et il sera toujours un ami de la Francophonie", a rassuré le président de l'APF à sa sortie d'audience. Il faut rappeler que ce soutien s'inscrit dans la ligne droite de

celui de la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Louise Mushikiwabo, qui a également été reçue par le président de la République, lundi.

A noter qu'au cours de leur mission à Libreville, Francis Drouin et les siens ont rencontré plusieurs autres personnalités de la Transition. Entre autres, les présidents des deux Chambres du Parlement, celui de la Cour constitutionnelle, etc.



Le président de l'Assemblée nationale de la Transition, Jean-François Ndongou, lors de son audition.

Photo: Sylvain MAGANGA